

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la Séance du 11 Septembre 2009

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 1

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. LANOUX, Mme GAROT, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE

Absents avec procuration : Mme MURAT (procuration à M. FOUCQUETEAU), M. VAUCHER (procuration à M. JUSTINE), M. RAUCH (procuration à M. LANOUX)

Absent : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme BORDIER

I – Construction d'un atelier communal – Engagement des travaux

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'engager les travaux de construction d'un atelier communal rue de la Chaumette, dont le coût global estimatif devra être conforme au crédit de 500 000 € inscrit au budget primitif 2009 pour cette opération et autorise le maire à lancer la procédure d'appel d'offres correspondante.

Par ailleurs, le conseil municipal prend acte que le maître d'œuvre de cette opération sera choisi par le maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordé pour les marchés inférieurs à 50 000 € HT.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Extension de l'épicerie – Engagement des travaux et demandes de subventions

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'engager les travaux d'extension de l'épicerie, dont le coût global estimatif devra être conforme au crédit de 60 000 € inscrit au budget primitif 2009 pour cette opération et autorise le maire à lancer la procédure d'appel d'offres correspondante.

Dès que le coût global estimatif de l'opération sera définitivement arrêté, une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général de Loir-et-Cher dans le cadre du FACAS, auprès de l'Etat dans le cadre du FISAC, ainsi qu'auprès de la CCBL dans le cadre de ses actions en faveur du maintien et du développement du commerce de 1^{ère} nécessité.

Par ailleurs, le conseil municipal prend acte que le maître d'œuvre de cette opération sera choisi par le maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordé pour les marchés inférieurs à 50 000 € HT.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

III – Budget Primitif 2009 – Décision Modificative n° 3

Considérant le bon rapport qualité/prix d'un véhicule vendu par le garage POHU à Contres, d'un montant de 13 000 € TTC et le crédit de 12 000 € TT inscrit au budget primitif 2009 pour cette

acquisition destiné aux services techniques municipaux, le conseil municipal autorise le maire à modifier le budget, un virement de 1 000 € étant transféré d'une recette de fonctionnement vers la dépense d'investissement correspondante.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

IV – Octroi d'une subvention au Foyer socio-éducatif du collège Marie Curie à Saint-Laurent Nouan :

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 4 juin dernier, une décision modificative a été adoptée, pour notamment, octroyer une subvention de 884,40 € au Foyer socio-éducatif du collège Marie Curie à Saint-Laurent Nouan.

Cependant, à la demande du trésorier municipal, jugeant cette décision insuffisante, le conseil municipal confirme que l'ouverture de crédit de 885 € à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » est destiné au Foyer socio-éducatif du collège Marie Curie à Saint-Laurent Nouan et que la somme de 884,40 € sera mandatée au détail d'article 6574-27, créé expressément pour cet organisme.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

V – Occupation du domaine public par France Télécom – Redevance annuelle :

Le conseil municipal, conformément à l'état du patrimoine de la commune au 31 décembre 2008 ouvrant droit à redevance annuelle et selon les modes de calculs réglementaires, fixe la redevance d'occupation du domaine public 2009 de France Télécom à 785,69 €.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VI – Vente d'un terrain communal à un administré :

Le maire informe le conseil municipal qu'un administré lui a signifié son intérêt pour un terrain communal au lieudit « Les Avarenes Ouest ».

Au vu de l'estimation de ce terrain par le service du Domaine de Blois, le conseil municipal accepte de vendre ce terrain à Stéphane ALIBERT, artisan élagueur, au prix forfaitaire de 100,00 € et autorise le maire à signer l'acte de vente correspondant à intervenir chez Maître PERCHET, notaire à Mer.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VI – S.D.I.S. – Convention relative à la disponibilité d'un agent communal pour formation et ou intervention en tant que sapeur-pompier volontaire :

Le maire informe le conseil municipal, qu'à compter de 2010, le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) du Loir-et-Cher a décidé d'octroyer aux communes, une aide financière annuelle de 1 500 €, par agent communal sapeur-pompier volontaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative aux modalités de mise en œuvre de la disponibilité de l'agent communal concerné, auprès du S.D.I.S., l'aide financière de 1 500 € étant conditionnée à la signature de ladite convention.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VII – S.I.C.A.L.A. – Retrait de la commune de Sambin :

Par délibération en date du 3 février 2009, le S.I.C.A.L.A. (Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) a accepté la demande de retrait de la commune de Sambin du syndicat et demande à toutes les communes membres de délibérer, afin d'entériner définitivement cette décision.

Le conseil municipal accepte la demande de retrait de la commune de Sambin du S.I.C.A.L.A. et prend acte que les statuts seront modifiés en conséquence.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VIII – Décision du Maire :

Le maire informe le conseil municipal, que par Décision du Maire n° 5 du 4 septembre 2009 et après avis de la Commission municipale Travaux et Urbanisme en date du 2 septembre 2009, les propositions financières suivantes ont été retenues pour les travaux rue des Rèdes et rue du 11 Novembre :

- Entreprise COLAS Centre-Ouest – travaux de voirie : 24 936,60 € TTC
- Entreprise ROMELEC – travaux d'éclairage public : 3 898,96 € TTC

l'ensemble des deux estimations se trouvant en deçà des crédits ouverts au budget primitif 2009.

IX – Informations diverses

1°) Patrimoine communal – Etat d'avancement des divers travaux :

- Salle polyvalente : les travaux de placo et de cloisons ont été réalisés, ainsi que les peintures.
- Signalisation horizontale et verticale : le programme de signalisation a été effectué, avec une volonté de mise en place de panneaux Stop sur tous les accès à la RD 951. Un panneau avec 2 flèches (double sens) reste à installer sur la piste cyclable près de l'école

2°) Assainissement collectif rue du Port et rue du Tramway – Etat d'avancement de l'opération :

Les levés topographiques ont été effectués et transmis à la D.D.E.A. maître d'œuvre de l'opération. Les services de la D.D.E.A. ont rencontré la municipalité sur le terrain, afin d'affiner le dossier d'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) et de préparer le dossier Projet, puis le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

3°) Acquisition d'un terrain près du cimetière :

Une estimation de ce terrain a été obtenue auprès du service des Domaines à Blois et celle-ci a été transmise à Maître PERCHET, notaire à Mer, pour recherche des héritiers et proposition financière.

4°) Camping municipal – Bilan :

Le bilan financier, bien que provisoire (fermeture du camping samedi 12 septembre) est tout à fait positif et supérieur dorénavant et déjà à celui de l'année dernière. Un bilan définitif sera présenté au conseil municipal, lors de sa prochaine séance.

5°) Transports scolaires :

Après quelques dysfonctionnements avec le service des Transports du Conseil Général de Loir-et-Cher, deux nouveaux arrêts scolaires ont fini par être opérationnels : l'un aux Avarenes et l'autre rue de la Croix.

6°) Manifestations diverses sur la commune :

Le maire informe le conseil municipal de diverses dates à retenir :

- Brocante du C.C.A.S. : 13 septembre 2009 (appel aux volontaires sous forme de tableau)
- Les 60 ans du Syndicat d'Initiative : 20 septembre 2009 (pot offert par la municipalité)
- Téléthon : les 5 et 6 décembre 2009
- Technoël : 19 décembre 2009
- Goûter des anciens : 20 décembre 2009
- Vœux du maire : 9 janvier 2010 à 18 heures

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 16 octobre 2009 à 20 h 30.

Séance levée à 22 h 30

Muides-sur-Loire le 20 octobre 2009

La Secrétaire de Séance,

Laurence BORDIER

Le Maire,

Bernard CLEMENT